

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 03078 Numéro SIREN : 538 711 409 Nom ou dénomination : FLEURYDIS

Ce dépôt a été enregistré le 22/10/2018 sous le numéro de dépôt 15339

"FLEURYDIS"

Société Par Actions Simplifiée au capital de €50.000

Siège Social : 23 rue Rosa-Parks

91700 FLEURY-MEROGIS

538 711 409 R.C.S EVRY

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY



Le 22 OCT. 2018

numéro :

15339

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017.

TEXTE DE LA RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2017

TROISIEME RESOLUTION

1) L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 mars 2017, s'élevant à (€697.738,83) en totalité au report à nouveau débiteur.

En conséquence, le report à nouveau débiteur est porté de (€3.874.478,90) à (€4.572.217,23).

Nous vous informons que les capitaux propres restent inférieurs à la moitié du capital social.

2) Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué aux associés depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

"FLEURYDIS"

Société par Actions Simplifiée au capital de €50.000

Siège Social : 23 rue Rosa-Parks

91700 FLEURY-MEROGIS

538 711 409 R.C.S EVRY

COMPTES ANNUELS : EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a small loop and a short vertical stroke at the end.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS FLEURYDISDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12Adresse de l'entreprise 23 rue Rosa Parks 91700 FLEURY MEROGISDurée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 5 3 8 7 1 1 4 0 9 0 0 0 2 8Néant ☐ *Exercice N clos le,
31/03/2017

						Néant	
						Exercice N clos le, 31/03/2017	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
						Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	14 879	AC	14 879	
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	74 661	AG	74 094	566
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	213 013	AK	31 951	181 061
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	62 195	AQ	8 232	53 963
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	811 403	AS	271 906	539 497
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 621 246	AU	524 628	1 096 617
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD	69 441	BE		69 441
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	2 368	BI		2 368
TOTAL (II)			BJ	2 869 210	BK	925 693	1 943 517
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	11 831	BM		11 831
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	1 584 524	BU		1 584 524
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	124 540	BY		124 540
		Autres créances (3)	BZ	882 257	CA		882 257
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	144 212	CG		144 212	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	289 455	CI		289 455	
	TOTAL (III)	CJ	3 036 822	CK		3 036 822	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			CO	5 906 033	IA	925 693	4 980 339
Renvois : (1) Dont droit au bail :			CP		(3) Part à plus d'un an		CR
Clause de réserve de propriété :*							
Immobilités :							
Stocks :							
Créances :							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le tableau annexé.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS FLEURYDIS</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 000)	DA	50 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>B1</u>)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)	DG		
	Report à nouveau	DH	(3 874 478)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(697 738)	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	(4 522 217)	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
		Avances conditionnées	DN	
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	16 900	
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	16 900	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	5 295 541	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)	DV	909 442	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	730	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 585 523	
	Dettes fiscales et sociales	DY	436 230	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	25 416	
	Autres dettes	EA	232 772	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	9 485 657		
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	4 980 339	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	7 756 572	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	3 237 922		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS FLEURYDIS				Néant ☐ *		
		Exercice N				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		
		FA		FB		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	12 746 281		FC	12 746 281	
	Production vendue { biens * services *	FD	617 843	FE	617 843	
		FG	465 155	FH	465 155	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	13 829 280	FK	13 829 280	
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	24 507	
	Autres produits (1) (11)			FQ	2 077	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	10 395 202	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	111 855	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	60 650	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	(3 812)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	1 811 020	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	152 304	
	Salaires et traitements*			FY	1 172 319	
	Charges sociales (10)			FZ	396 894	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*		GA	297 064	
			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD				
	Autres charges (12)			GE	4 193	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(541 827)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)		GI	1	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	15	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
	Total des produits financiers (V)			GP	15	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	215 651	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
	Total des charges financières (VI)			GU	215 651	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(215 635)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(757 464)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS FLEURYDIS		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	26 447	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	26 447	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	8 805	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	16 900	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	25 705	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	742	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(58 983)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	13 882 328	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	14 580 067	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(697 738)	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	63 780
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	18 186
		- Crédit-bail immobilier	HQ	339 524
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	2 570	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	AI	24 507	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 172	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels joindre en annexe : (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N	
Pénalités, amendes fiscales et pénales		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		3 590		
Provisions pour risques		5 215		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		16 900	26 447	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

Règles et méthodes comptables

SAS FLEURYDIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2017, dont le total est de 4 980 339 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 697 739 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2016 au 31/03/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 31/05/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels. Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat + frais accessoires).

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Ils sont amortis selon leur mode d'utilisation en linéaire sur les durées suivantes :

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Autres immobilisations incorporelles : 20 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 3 à 15 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 15 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 7 ans
- * Matériel informatique : 3 à 7 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les marchandises en stocks sont valorisées au prix d'achat net de toutes conditions négociées avec les fournisseurs et appliquées sur et hors factures.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode (méthode rétrospective prorata temporis) tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 1 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

(Cadre : Faible, Agents de Maîtrise : Moyen, Employées : Fort)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS FLEURYDIS**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ	14 879	D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	287 674	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP	51 490	KQ		KR	10 705	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS	804 994	KT		KU	6 408	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	1 385 615	KW		KX	32 519	
		Matériel de transport*				KY	32 000	KZ		LA		
	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	119 007	LC		LD	52 104		
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH	36 946	LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	2 430 054	LO		LP	101 737	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U		8V		8W	
		Autres titres immobilisés					1P	34 656	1R		1S	34 785
Prêts et autres immobilisations financières					1T	2 368	1U		1V			
TOTAL IV					LQ	37 024	LR		LS	34 785		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	2 769 633	ØH		ØJ	136 523		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste		3		4			
				1		2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ	14 879	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	287 674	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH	62 195	MI		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	811 403	ML		
		Inst. gales., agencets, aménagements divers	IU		MM		MN	1 418 134	MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	32 000	MR		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	171 111	MU			
	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY	36 946	MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY	36 946	NG		NH	2 494 845	NI		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
		Autres titres immobilisés		II		2B		2C	69 441	2D	
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	2 368	2G			
TOTAL IV		I3		NJ		NK	71 810	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	36 946	ØK		ØL	2 869 210	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/03/2017

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS FLEURYDIS

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS FLEURYDISNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY	14 879	EL		EM		EN	14 879
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	80 696	PF	25 349	PG		PH	106 046
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	5 149	PW	3 083	PX		PY	8 232
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	185 827	QA	86 079	QB		QC	271 906
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	286 658	QE	144 303	QF		QG	430 961
	Matériel de transport	QH	7 693	QI	8 000	QJ		QK	15 693
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	47 724	QM	30 249	QN		QO	77 973
		QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	533 052	QV	271 714	QW		QX	804 767
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	628 629	ØP	297 064	ØQ		ØR	925 693

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R9	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U5	U6	U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V3	V4	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	W3
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X1
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			X8
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	N0
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS FLEURYDISNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquièmes H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6C	6D
		- corporelles	6E	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9W	9X
		- autres immobilisa- tions financières (1) *	Ø6	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	UH	
	- financières	UG	UH	UK	
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS FLEURYDIS										Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières			UT	2 368	UV		UW	2 368			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	4 402		4 402					
	Autres créances clients			UX	120 138		120 138					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * U0)			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	196		196					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	62 483		62 483					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	163 054		163 054					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers		VP	77 648		77 648					
	Groupe et associés (2)			VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	578 874		578 874					
	Charges constatées d'avance			VS	289 455		289 455					
	TOTAUX			VT	1 298 622	VU	1 296 253	VV	2 368			
	RENOIS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VE								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	3 237 922		3 237 922						
	à plus d'1 an à l'origine		VH	2 057 619		342 214		1 375 193		340 210		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	12 950						12 950		
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	2 585 523		2 585 523						
Personnel et comptes rattachés			8C	152 587		152 587						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	122 754		122 754						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	45 994		45 994						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	114 895		114 895						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J	25 416		25 416						
Groupe et associés (2)			VI	896 492		896 492						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	232 772		232 772						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	9 484 926	VZ	7 756 572		1 375 193		353 160		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	83 525	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	337 138							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



EXPERAUDIT



SERVAL
& ASSOCIÉS

MEMBRE DU RÉSEAU INTERNATIONAL GROUPE AUDIT - SERVAL & ASSOCIÉS

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31/03/2017**

FLEURYDIS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 50 000 Euro

23, rue Rosa Parks
91700 FLEURY MEROGIS

111/113, RUE DE REUILLY - 75012 PARIS - Tél : 01.43.42.52.30

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES INSCRITE AU TABLEAU

DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE PARIS, ÎLE DE FRANCE ET À LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE PARIS

S.A.R.L. AU CAPITAL DE 16.000 € / RCS PARIS 390 409 753 / SIRET 390 409 753 00022 / CODE NAF 6920 Z / N° DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 55 390 409 753

WWW.SERVAL-ASSOCIÉS.COM

SAS FLEURYDIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31/03/2017

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2017, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **SAS FLEURYDIS** tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité Directeur.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

SAS FLEURYDIS**2.**

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la page 13 de l'annexe des comptes, où vous sont précisées, les mesures mises en œuvre pour assurer la pérennité de l'entreprise.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9, du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

SAS FLEURYDIS**3.****III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à PARIS, le 14 septembre 2017

Le commissaire aux comptes
S.A.R.L. EXPERAUDIT - SERVAL & ASSOCIÉS



Gérard GODIN
Membre de la Compagnie Régionale de Paris